

Nouvelles de la Protection de la Nature

Le Colloque de Lurs

Nous savons tous quelle part capitale M.-H. JULIEN a pris dans la conception et la diffusion de l'idée des parcs naturels français. Il avait senti quel danger, un tourisme envahissant, ignorant et difficilement contrôlé, pouvait être pour les richesses naturelles.

Les responsables locaux, aveuglés par cette manne « estivale », en voulant l'attirer ou la retenir à tout prix par une « modernisation » ou des « aménagements » hâtifs, risquaient de sacrifier la poule aux œufs d'or : le support écologique de leurs ressources, c'est-à-dire l'espace naturel. Pourtant Tourisme et Nature, loin de s'opposer, doivent s'épauler quant à la prise en considération du paysage, de la faune, de la flore, dans leur état actuel et dans leurs possibilités, elle est à la base de tout aménagement rationnel et ceux qui négligent ces aspects, loin d'être des novateurs, font déjà figure de rétrogrades.

Il est tout à l'honneur de la Délégation à l'Aménagement du Territoire d'avoir compris cela et d'avoir mis sur pied les journées d'études sur les parcs naturels régionaux qui ont eu lieu du 25 au 30 septembre, à Lurs (Basses-Alpes), où des responsables de l'Aménagement du Territoire, des Ingénieurs du Génie Rural et des Eaux et Forêts, des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, des Sociologues, des Architectes, des Urbanistes, des Géographes, des Médecins et quelques rares représentants d'Associations de Protection de la Nature, tentèrent de définir la notion de parc régional.

ORIGINE DU COLLOQUE

Il y a deux ans un comité interministériel se créait auprès de la Délégation à l'Aménagement du Territoire pour recenser les zones dont l'économie traditionnelle était menacée d'abandon, en même temps que de spéculation touristique et de colonisation anarchique des sites.

Le Comité s'intéressa d'une part aux zones vertes situées près des villes et qui pouvaient leur servir de « poumons », d'autre part aux zones plus éloignées, désertées par leur population permanente, qu'il s'agissait de réanimer. Ce double objectif n'a pas contribué à clarifier les idées des participants qui, bien souvent, cherchèrent à faire du parc une synthèse trop concise, une panacée ou un « fourre-tout ».

La diversité des origines de « stagiaires » a moins été un obstacle que la diversité de leur formation et de leur savoir. Bien peu avaient une connaissance biologique de la nature, privant les débats d'une certaine profondeur, et par manque d'un langage commun, de véritables dialogues. Mais l'excellent esprit qui a régné pendant ce colloque entre tous les participants a permis de fructueux contacts entre des corps ou des administrations qui s'ignorent trop souvent.

LES IDEES AVANCEES

Les premiers exposés ont montré la fuite du citoyen frustré de l'espace naturel, indispensable à son équilibre mental et physique. Autour des villes la nature est lotie, défigurée, commercialisée, meurtrie. L'acquisition d'une résidence secondaire, moyen de s'approprier une fraction du paysage, limité par le rapport entre le nombre de français et la surface du territoire national, ne peut être retenu comme une solution d'avenir.

Dès le premier jour, M. Olivier GUICHARD avait précisé que le premier objectif ne pouvait être que l'équipement « des grandes métropoles en aires naturelles de détente ». Le second étant la nécessité de réanimer des régions présentant « un intérêt exceptionnel pour la détente et la culture » qui ne pouvaient se satisfaire de la législation trop rigide des parcs nationaux et pour lesquelles « il fallut donc rechercher des formules plus souples, plus adaptées à la présence humaine permanente, où la faune et la flore seraient protégées, le site naturel entretenu, moins à des fins scientifiques qu'en fonction du cadre qu'ils constituent pour l'homme ; des formules permettant à la fois une mise en valeur des richesses naturelles et artistiques et la préservation du paysage ».

Enfin il conclut par un troisième objectif : « Les parcs naturels seront culturels ou ils ne seront pas ». Cet objectif culturel n'est pas le moindre, car, par le biais d'une bonne vulgarisation, il doit faciliter la connaissance et l'éducation du public. On ne peut concevoir la coexistence pacifique de la nature et des touristes que si ceux-ci apprennent le bon usage de celle-là, en la connaissant mieux.

Mais l'aspect culturel comme d'ailleurs l'aspect base de plein air ou chantier de jeunesse, développé par M. Ph. VIANNAY, fondateur du Centre Nautique des Glénans, nécessitent des aménagements. Aussi s'est fait jour, une première inquiétude : celle de voir le parc suréquipé, transformé en *Luna Park*, malgré les propos rassurants de M. BEAUGÉ qui avait précisé que : « Le Parc ne devrait pas être le lieu de concentration de tout ce que l'imagination peut inventer pour distraire les citadins en fin de semaine. Un choix s'impose : le respect du cadre naturel doit nous indiquer la sélection à faire ».

On a craint aussi que la « densité des usagers » ne fût telle que la Nature n'y résisterait pas. On a parlé alors de « dissuasion », « d'abcès de fixation » de différentes sortes. M. BECHMANN, d'« Aménagement et Nature », a évoqué l'exemple de Varsovie où des bistrots ont été installés à la périphérie d'un parc, pour filtrer les visiteurs et n'accueillir, dans le sanctuaire, que les amateurs authentiques. Le Docteur TOEPHER qui dirige les trente-trois parcs naturels d'Allemagne Occidentale ne devait pas dire autre chose : les parcs sont aménagés pour l'usager, mais ils doivent être protégés contre lui. Dans les parcs allemands les routes ont été détruites et remplacées par des chemins carrossables aux seules voitures à chevaux, tandis que l'automobile reste au parking à l'entrée du parc.

Au milieu de ce déploiement de forces, la protection de la nature n'allait-elle pas devenir un sous-produit du Parc ? En fait, la création de parcs naturels régionaux ne résout pas plus le problème de l'harmonie ville-campagne, que celui de la protection de la nature. L'un et l'autre ne peuvent se traiter que globalement, sur l'ensemble du territoire, et non dans des espaces restreints. C'est ce qu'ont tenté de montrer par de brefs exposés les écologistes présents, mais ont-ils été compris des auditeurs ? Comment être réceptif sans les connaissances de bases indispensables à l'assimilation ?

Les considérations de protection étaient, semble-t-il, assez éloignées des préoccupations de certains sociologues partisans comme M. Henri LEFEBVRE d'un équipement à outrance de la nature car c'est un des derniers lieux où le citadin peut « investir son affectivité » en aménageant !

L'architecture souleva elle aussi des discussions. La médiocrité de bien des constructions contemporaines, la pression immobilière qui tend à contrarier ou à dégrader la nature incitèrent beaucoup de participants à se montrer réservés sur le rôle bénéfique de l'architecture. Des exposés glorifiant l'architecture qui « magnifie les sites » nous laissent penser, malgré tout, que le parc naturel n'a rien à voir avec un champ d'expérience architectural. Un site naturel se suffit à lui-même. L'aspect apparemment sauvage d'un paysage est quand même un facteur touristique capital, qu'il serait criminel de gaspiller, car il se fait de plus en plus rare !

Si on a beaucoup parlé d'architecture, beaucoup plus qu'il n'était nécessaire puisque celle-ci doit rester surtout périphérique ou discrète dans un parc qui se veut naturel, on a relativement peu parlé du problème important et difficile à résoudre des agriculteurs. Tout le monde a été d'accord pour maintenir une agriculture qui ne doit pas être folklorique, et dont la présence serait indispensable à l'entretien de l'infrastructure. Comment concilier les impératifs d'une agriculture moderne donc industrielle, peu préoccupée de protection de la nature, avec cette nécessité fondamentale ? Le Professeur

MALASSIS, lors du colloque C.E.N.E.C.A. sur l'« Espace Rural » en mars 1965, avait bien montré cette évolution de l'« agriculteur » à qui l'on demande d'être un producteur et qui ne peut plus être un « protecteur de la nature » sans compensation. Cela crée des obligations fantastiques par leur ampleur à l'Etat, mais il ne s'est pas dégagé une politique claire en faveur des agriculteurs inclus dans le périmètre des futurs parcs.

L'APRES LURS

A l'issue de Lurs on pouvait être assez optimiste quant aux perspectives de collaboration harmonieuse entre tous les secteurs concernés. Trois mois après, qu'en reste-t-il ?

Les parcs sont apparus comme un « service public » pour reprendre une expression de M. O. GUICHARD, mais la rentabilité nécessaire de leurs équipements a été soulignée par M. Edgar FAURE.

On les a défini comme un simple périmètre, d'au moins 5000 hectares, nanti d'un *label* de parc naturel régional, contrôlé par un organisme public : société d'économie mixte ou fondation, financé en partie par les collectivités locales. Les Directeurs de parc, avait-on dit à Lurs, pourraient être l'émanation des Associations existantes. Mais le recrutement des 14 premiers s'est fait avec une telle discrétion que les Associations de protection de la nature concernées par des parcs, n'ont pas été averties en temps voulu. Il n'est pas sûr que ce soit le meilleur moyen d'engager le dialogue.

Le projet de décret sur les parcs naturels régionaux a été adopté par le Conseil Interministériel présidé à Matignon par M. Pompidou le 28 novembre 1966. Des crédits sont ou vont être débloqués.

Et partout surgissent des Maîtres d'Œuvre qui, volant au secours de la victoire, sont certainement pleins de bonne volonté mais surtout soucieux de ne rien céder à d'éventuels concurrents...

Les crédits étant affectés par le canal des Administrations existantes, verrons-nous se poursuivre la surenchère classique entre « chapelles », ce dont sauront profiter les collectivités locales pour détourner les investissements de leur but initial, et peut-être au détriment de la nature ? La précipitation et le mystère qui semblent présider à la mise en place des premiers parcs ne sont guère rassurants pour la nature. Dans ce cas, comment éviter les complexes de frustration qui se développeront inévitablement et pourraient aller jusqu'au rejet, par les gens du pays, d'une création imposée et incomprise ?

Le proche avenir nous permettra de savoir si nos Sociétés qui ont joué un rôle de pionnier se voient reconnaître leurs mérites, leur compétence et leurs possibilités d'action sur le plan culturel entre autres.

Michel BROSELIN.

Le parc régional naturel d'Armorique

Comme je l'ai dit plus haut, ce parc naturel a été l'une des préoccupations majeures de Michel-Hervé JULIEN. Désormais, le projet se concrétise sous l'impulsion de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (D.A.T.A.R.), représentée par le Colonel BEAUGÉ.

Le 10 novembre 1966, à Quimper, la S.C.E.T.O. (Société Centrale d'Etude Touristique) proposait un rapport préliminaire de MM. FALLEVOZ et GINOT, où étaient étudiés les paysages naturels et le contexte humain : problèmes de population, d'économie, de tourisme. Le rapport mentionnait qu'une étude ultérieure sur la protection de la nature serait établie par le Service de Protection de la Nature, du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Sous la présidence de M. ERIAU, préfet du Finistère, l'étude de la S.C.E.T.O. fut discutée par les membres de la Commission de travail dont j'étais, au titre de la S.E.P.N.B.

Une seconde réunion eut lieu le 21 décembre à Châteaulin, où furent adoptées les limites du Parc naturel. Ce parc a pour originalité d'être « éclaté », c'est-à-dire constitué de plusieurs zones séparées. Il forme une vaste écharpe autour de l'agglomération brestoise, du Huelgoat à Quessant, en passant par